

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

*Honneur - Fraternité - Justice*

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE**



**NOTE D'ORIENTATION STRATEGIQUE AGRICULTURE**

MARS 2016

## **I. Introduction**

Un progrès sensible a été constaté en matière d'amélioration de la sécurité alimentaire grâce aux efforts fournis par les pouvoirs publics au cours de ces dernières années. Mais ce progrès reste en deçà des aspirations.

En effet, la production du pays n'assure que 40% des besoins alimentaires pour les meilleures années. Plus de 60% de ces besoins sont couverts principalement par les importations commerciales et par l'aide internationale.

La vulnérabilité des populations mauritaniennes ne peut plus être traitée que par des logiques d'urgence, d'où la nécessité de s'orienter vers une politique de production agricole.

Pour ces raisons, le Gouvernement a adopté en 2012 une stratégie de développement du secteur rural (SDSR, 2013-2025), qui constitue actuellement le document principal d'orientation politique des secteurs de l'agriculture et de l'élevage. Cette stratégie découle des enseignements tirés de la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP).

Elle s'articule autour des axes et domaines suivants :

- ✓ Le développement de l'approche filières ;
- ✓ Le développement local et l'amélioration de la compétitivité;
- ✓ La gestion rationnelle et participative des ressources naturelles pour un développement durable des filières végétales;
- ✓ L'adaptation du Cadre juridique et institutionnel;
- ✓ La mise en place des infrastructures rurales adaptées,
- ✓ La promotion d'une recherche développement ciblée et d'un dispositif de formation et de conseil rural opérationnel impliquant les acteurs au long de la chaîne de valeur et intégrant l'environnement ;
- ✓ La mobilisation d'un financement suffisant et adapté à la demande des acteurs .

La Mauritanie dispose aussi, depuis 2012, d'une stratégie nationale de sécurité alimentaire (SNSA), et dont les principaux axes stratégiques sont : (i) la promotion de l'économie rurale et périurbaine adaptée au changement climatique ; (ii) l'amélioration des circuits commerciaux ; (iii) l'amélioration durable de l'accès des groupes vulnérables à l'alimentation saine et équilibrée ; (iv) renforcement de la prévention et de la gestion des crises alimentaires ; (v) la promotion de la bonne gouvernance de la sécurité alimentaire dans un contexte de décentralisation et de développement local.

**Toutes ces stratégies mettent l'accent sur le potentiel considérable du secteur de l'Agriculture.**

En effet, malgré que le pays, soit en majeure partie désertique, il dispose de potentialités agricoles suffisantes, évaluées à plus de 513 000 ha de terres cultivables. Une grande part de ce potentiel (70%) est constituée de terres exploitables en système de production traditionnel tributaires de la pluviométrie (Diéri, Bas-fonds et Walo). C'est également ce système de production où vit la majorité des populations du milieu rural.

Le reste du potentiel est constitué d'un potentiel irrigué d'environ 135.000 ha, soit 26% de la SAU. Ce système possède un fort potentiel d'intensification (Céréales, Fruits et Légumes, etc.), exploité par des promoteurs privés mais aussi par des coopératives villageoises.

Le système bioclimatique mauritanien est caractérisé par une diversité de systèmes agricoles, notamment aride, sahélien, maritime et fluvial.

Partant de ce référentiel stratégique et de ce potentiel, conformément aux orientations du Gouvernement, la présente Note d'Orientation Sectorielle se fixe l'objectif de rendre l'Agriculture moderne, compétitive et durable à l'effet de faire de ce secteur : (i) un véritable levier d'une croissance verte et inclusive ; (ii) un instrument efficace de sécurité alimentaire ; et (iii) un moyen d'intégration dans les marchés sous-régional, régional et international.

Dans ce cadre pour concrétiser les espoirs suscités par les résultats des dernières campagnes agricoles un certain nombre d'orientations et programmes sont envisagés, notamment :

1. Le maintien par le Gouvernement de sa politique de libéralisation par des mesures pertinenteses *pour renforcer davantage son désengagement de manière progressive et en fonction d'un calendrier de responsabilisation des acteurs des filières, en tenant compte de la dimension« genre ».*
2. Le développement de filières porteuses de croissance, génératrices d'emplois permanents et de revenus incitatifs. A cet effet, le Gouvernement appuiera les organisations des acteurs des filières. Les acteurs doivent s'engager à mettre en place des cadres de concertation avec l'appui de l'Etat pour la gestion efficace des filières. Ces cadres de concertation seront structurés et représentatifs de différentes catégories d'acteurs. L'Etat les mettra en place dans le but de faciliter, entre autres, l'expression des besoins des acteurs.
3. L'intégration du secteur agricole au marché national, régional et international.
4. L'application d'innovations technologiques performantes et adaptées pour l'intensification et la diversification de la production agricole, tout en restant respectueuses de l'environnement. Dans ce cadre. sera conçu et mis en œuvre un programme de prévention et de gestion des effets des changements climatiques sur les productions agricoles.
5. Le développement intégré et participatif.

Ces nouvelles orientations intègrent l'importance de ce secteur pour la croissance économique, la sécurité alimentaire, les moyens d'existence et l'environnement durable. En effet, c'est avec les efforts importants consentis par l'Etat, que ce secteur a pu contribuer à dynamiser l'économie nationale et participer aussi à la sécurité alimentaire.

La réussite de l'application de ces nouvelles orientations est fondamentale dans un pays où les deux tiers des personnes qui vivent dans la pauvreté appartiennent à des zones rurales et dépendent principalement de l'agriculture. C'est la raison pour faire de ce secteur un véritable levier de croissance inclusive.

Pour atteindre les objectifs de développement assignés au secteur, le Département met en œuvre à partir de 2016 un Plan National de Développement de l'Agriculture (PNDA), qui est une déclinaison opérationnelle de la SDSR, basée sur une approche filière.

Il est à noter, que suite au changement institutionnel scindant le Ministère du Développement

Rural en 2 secteurs chargés respectivement de l'Agriculture et de l'Elevage, et tenant compte du diagnostic approfondi du Secteur et des recommandations de la revue institutionnelle du secteur agropastoral (RISAP), des réformes ont été envisagées dont l'opérationnalisation du nouvel organigramme pour répondre ainsi aux exigences des nouvelles attributions et missions du secteur. Dans ce même cadre, un programme ambitieux de renforcement de capacité des différentes structures du département doit être envisagé.

Tous ces éléments, combinés aux objectifs assignés à la nouvelle stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) vont constituer l'ossature de la présente note d'orientation sectorielle pour le secteur de l'agriculture.

## **II. Processus d'élaboration de la note d'orientation sectorielle**

Cette note d'orientation sectorielle a pour objectif de faire une analyse objective de la situation du secteur de l'agriculture et des défis à relever pour les prochaines années en tenant compte de la nouvelle approche de la SCAPP, qui met l'accent sur la croissance accélérée inclusive, le partage équitable de cette croissance et une gestion durable des ressources. Elle fait ressortir les éléments essentiels, pour relever les défis du développement accéléré souhaité

Elle est élaborée suivant un processus inclusif impliquant les différents acteurs, réunis dans le cadre du Comité Technique Sectoriel du sous secteur de l'agriculture.

Ce CTS est composé de 21 membres, dont la composition :

- Quatre représentants du ministère de l'Agriculture, qui constituent le noyau dur du CTS
- Six représentants des départements sectoriels (MEF, MCIT, MET, MHA, MEEPTIC et ME)
- Neuf représentants des PTF (BM, FAO, UE, BAD, BID, FIDA, AECID, GIZ et PAM)
- Un représentant de la société civile (Association de Gestion Participative des Oasis)
- Un représentant du secteur privé (Fédération des Agriculteurs de Mauritanie)

L'élaboration de cette note a suivi les étapes suivantes :

- Première réunion d'information du CTS sur les TDR de l'élaboration de la note d'orientation sectorielle et sur les documents de référence à utiliser;
- Deuxième réunion pour discuter de la méthode d'organisation pour faire le travail;
- Elaboration du draft de la NOS par les membres du noyau dur appuyés par un consultant recruté par le MEF, à cet effet;
- Partage du draft au niveau interne avec les Cadre techniques centraux du Département;
- Troisième réunion prévu pour discussion et enrichissement du draft de la NOS;
- Quatrième réunion pour la validation de la NOS.

## **III. Etats des lieux du sous secteur**

### **III.1. Les filières agricoles**

#### **- Filière riz**

La Mauritanie dispose d'un potentiel de plus de 135 000 ha irrigables situés sur la rive droite du Fleuve Sénégal. Selon plusieurs sources d'information, on estime actuellement à environ 46 000 ha la superficie aménagée fonctionnelle<sup>1</sup> en maîtrise totale de l'eau le long de la Vallée y compris les zones de Foum Gleïta et de R'kiz.

---

<sup>1</sup> Hors superficies dégradées abandonnées

Les aménagements à vocation rizicole se composent (i) des grands périmètres irrigués réalisés sur fonds publics (ii) de plusieurs dizaines de petits et moyens périmètres réalisés également sur fonds publics, (iii) des périmètres individuels réalisés par des promoteurs privés, essentiellement situés au niveau de la wilaya du Trarza.

Les superficies exploitées en riziculture durant la campagne agricole 2013/2014 (année de référence du PNDA) ont été de 40 901 ha dont 24 807 ha en hivernage et 16 094 en contre saison chaude. La production de paddy de cette campagne a été de 202 869 tonnes, soit 114 277 tonnes de riz blanc avec un taux d'extraction de 57% (source : DPSSEC du Ministère de l'Agriculture).

Selon la taille, les exploitations, se différencient en petits, moyens et grands périmètres, tandis que le mode de gestion fait ressortir (i) des périmètres collectifs gérés par les coopératives villageoises et (ii) des périmètres individuels privés.

Au niveau des périmètres collectifs gérés par les coopératives villageoises, l'exploitation est morcelée et exigüe avec des parcelles d'une taille moyenne de l'ordre de 0,7 ha. Ces exploitations sont peu mécanisées et reposent sur la main d'œuvre familiale de plus en plus limitée à cause de l'émigration des jeunes et des bras les plus valides.

Au niveau des périmètres individuels, la taille de l'exploitation est relativement importante et va de quelques dizaines d'hectares à plus de 100 ha. L'exploitation s'appuie sur la main d'œuvre salariée et une mécanisation des opérations culturales notamment la préparation des sols et la récolte.

Les producteurs s'approvisionnent en engrais et herbicides auprès de la SONIMEX<sup>2</sup> à des prix subventionnés par l'Etat suivant une procédure arrêtée entre les différentes parties concernées.

Des problèmes importants subsistent par rapport à la qualité (pureté, propreté) des semences, leur mobilisation en quantité et leur stockage ce qui explique la mise en œuvre d'une réflexion en cours à l'effet de réorganiser cette filière.

La transformation du paddy en riz blanc est faite à travers 16 rizeries privées et un grand nombre de petites décortiqueuses au niveau de la vallée. Cependant, une mise aux normes s'impose pour améliorer quantitativement et qualitativement la qualité du riz.

Les acteurs de la filière sont l'ensemble des personnes, groupements, sociétés ou organismes publics et privés, fournisseurs de biens et prestataires de services pour la production, la transformation et l'écoulement du paddy, puis du riz. Ces différents intervenants constituent les maillons de la chaîne de valeur de cette filière.

#### - **Filière céréales traditionnelles**

Les céréales traditionnelles sont étroitement liées aux aléas climatiques qu'il s'agisse de sécheresses, d'inondations, d'ensablement, d'érosion hydrique et éolienne des sols pauvres,.... Selon les années, la SAU totale peut varier du simple au double en fonction de la pluviométrie.

La céréaliculture traditionnelle (mil, sorgho, maïs) est dominée par des petites exploitations familiales ou collectives, aux pratiques agricoles traditionnelles et destinées à l'autosubsistance.

Les céréales traditionnelles sont cultivées essentiellement dans les wilayas du sud, de l'est et du centre du pays.

La culture des céréales traditionnelles est pratiquée sur les sols sablonneux du *diéri* dépendants

---

<sup>2</sup> Société Nationale d'Importation et d'Exportation (SONIMEX) qui assure régulièrement l'approvisionnement en intrants depuis une dizaine d'années.

directement des pluies, ainsi que sur les terres de décrue, naturelle et contrôlée, y compris celles des bas-fonds et celles situées derrière les barrages. Sur les cinq dernières années, la superficie moyenne cultivée en céréales traditionnelles est estimée à 220 948 ha soit 63% du potentiel de la zone pluviale qui s'élève à environ 350 000 ha.

Les superficies de *diéri* (moyenne de cinq dernières années) représentent environ 73% du total des terres cultivées en céréales traditionnelles avec un rendement moyen de 0,46 t/ha. Par contre les rendements plus intéressants, soit 0,65 tonnes/ha, sont enregistrés au niveau des cultures derrière barrages qui représente 8% du total exploité. Dans le passé, les céréales traditionnelles cultivées sur les terres de walo étaient caractérisées par de meilleurs rendements par rapport au *diéri*. Depuis plusieurs années, la situation s'est inversée et le rendement moyen de ces derniers cinq ans est de 290 Kg/ha (390 kg/ha est la moyenne de derniers 10 ans) contre 450 /650 kg/ha du passé. Cette forte diminution est due aux conditions d'exploitation du walo qui se sont fortement dégradées à cause (i) de la réduction des temps de submersion des terres de décrue résultant des effets du changement climatique (quantité et distribution des pluies), (ii) des attaques des ravageurs et en particulier des oiseaux granivores et de la sésamie dont la propagation est généralisée et, (iii) de la divagation des animaux sur les champs qui provoque des dégâts de plus en plus importants à tous les stades des cultures. Il y a donc la nécessité d'agir pour atténuer les effets négatifs de ces facteurs et redresser les rendements.

Le sorgho couvre 86% des superficies annuellement emblavées en céréales traditionnelles et sa production nette par rapport à la production totale de ces céréales est de l'ordre de 83%

Les exploitations se caractérisent par un morcellement des champs dans les différents lieux-dits des terroirs généralement pour répondre à une stratégie de réduction des risques liés aux variations de la pluviométrie et des crues. La taille des exploitations varie en fonction des zones de production, du statut juridique traditionnel de la terre et des catégories d'agriculteurs. Bien qu'elle soit très variable, la taille moyenne de l'exploitation est estimée à 1,7 ha pour le *diéri*, 1,32 ha pour les bas-fonds et 0,6 ha pour le walo. L'exploitation repose sur le travail manuel basé sur la main d'œuvre familiale, et des outils de travail généralement archaïques (daba, houe, bâton fouisseur, ...).

La récolte est manuelle. Le conditionnement des céréales traditionnelles est fait dans des sacs en polyéthylène ou en jute de 50 kg, alors que le transport est effectué avec ânes, charrettes ou véhicules dans de mauvaises conditions entraînant d'importantes pertes.

Le stockage sous forme de grains conditionnés ou en vrac sous forme d'épis, est individuel au niveau des greniers appartenant aux ménages. Actuellement ces greniers d'une capacité insuffisantes et sont de mauvaise qualité

La transformation des céréales traditionnelles est effectuée manuellement par les femmes rurales ou par des moulins à grains gérés soit par des petits promoteurs, soit par des organisations de producteurs au niveau des villages.

La commercialisation des céréales traditionnelles se fait généralement de façon sporadique au niveau des marchés locaux des villages et des villes.

Au niveau des petites exploitations, les producteurs sont des petits paysans exploitants des champs à dominance céréalière des zones du *diéri*, du walo, des bas-fonds et des cultures derrière barrages. Leurs organisations sont de type formel (coopératives, associations d'usagers) ou informel (comités villageois de développement, comités d'entretien des infrastructures). Il est à noter que des systèmes de faire valoir indirect subsistent dans certaines zones de productions bien qu'ils accusent une nette régression au niveau national.

Les commerçants sont les opérateurs qui rachètent les productions. Souvent l'opération commerciale est faite par le biais de pratiques usuraires.

Les prestataires de biens et services privés sont : (i) les fournisseurs d'intrants qui se limitent essentiellement aux semences, aux produits phytosanitaires et quelques fois aux engrais ; (ii) les prestataires privés pour la réalisation de travaux d'entretien au niveau des barrages et digues, la mouture des céréales traditionnelles ; (iii) les artisans spécialisés dans la fabrication des charrettes pour le transport, des outils traditionnels pour le décapage, le foussement, le sarclage, ....

En plus, il y a les prestataires de services publics essentiellement composés par les dispositifs de d'appui-conseil des délégations régionales du Ministère de l'Agriculture, de la SONADER Centre de contrôle de qualité des semences et des plants et celui de la recherche agricole (CNRADA).

Autour des infrastructures plusieurs formes d'organisation sont nées pour en assurer l'utilisation ainsi que l'entretien et la maintenance. Il s'agit notamment : (i) d'organisations formelles sous forme de coopératives et/ou d'associations<sup>3</sup> d'usagers d'infrastructures existantes dans la quasi-totalité des wilayas du pays, (ii) de structures informelles telles que a) les comités d'entretiens d'infrastructures et d'équipements b) de comités villageois de développement chargés d'assurer la gestion des terres du walo jouer le rôle de maître d'ouvrage pour des programmes de développement villageois ; (iii) de prestataires de services en matière de travaux d'entretien des infrastructures et des équipements.

#### - **Filière blé**

La Mauritanie est un pays grand consommateur de blé et presque totalement dépendant des importations.

Introduit avec le palmier dattier, le blé a été traditionnellement cultivé sur de très petites parcelles irriguées au niveau des oasis et en décrue dans les bas-fonds et derrière les barrages, principalement au Tagant, en Assaba et en Adrar. Vu son importance dans la consommation, la production de blé a été soutenue par le Ministère chargé de l'Agriculture dans certaines Wilayas (Trarza, Gorgol et Tagant) à partir de la campagne agricole 2009/2010. Ensuite la SDSR, a accordé une attention particulière à cette filière, étant considérée comme suffisamment porteuse d'espoir en raison des fortes potentialités de croissance qu'elle offre.

La production du blé est encouragée par des résultats satisfaisants de la recherche<sup>4</sup>, l'existence de terres agricoles aptes à la conduite de la culture de blé en irrigué et derrière barrage et les conditions climatiques de la contre saison froide favorable à sa culture.

Il existe un marché potentiel pour l'écoulement et la commercialisation des productions locales de blé dur, grâce à la présence de l'industrie de transformation et de fabrication de farine, de semoule et de pâtes alimentaires à Nouakchott. En plus la disponibilité de la paille de blé et des résidus de culture en période de soudure a un grand intérêt pour les éleveurs.

Les résultats de la campagne blé de contre saison froide 2011-2012 et la satisfaction de l'industrie de la qualité de la semoule et de la pâte produite à partir de la production locale, ont renforcé l'intérêt de plusieurs exploitants pour cette culture.

La culture du blé est actuellement pratiquée au niveau des périmètres irrigués et derrière les barrages et digues, dans les wilayas de l'Est (Hodh El Gharbi, du centre (Tagant) du Fleuve (Trarza et Brakna) et du nord (Inchiri, Adrar).

---

<sup>3</sup>ADC : association pour le développement communautaire, AUW : association des usagers du walo de Maghama, Association des usagers d'axes hydrauliques, ...

<sup>4</sup> Les variétés Mexipag, Chenab, SA42, Siete Cerros, Lahish, Aurore, Miriam et Shafir ont donné des rendements supérieurs à 4 tonnes/ha et des tests récents sur 28 variétés ont confirmé des rendements supérieurs à 4t/ha pour 4 variétés.

Le bilan des réalisations depuis le début de son introduction en grande culture (données de 2010/2011 à 2013/2014) montre que les superficies emblavées en blé sont passées de 1 864 ha en 2010/2011 à 3 157 ha durant la campagne 2013/2014. Les superficies emblavées en irrigué ont été en moyenne de 1 000 ha par année. Par contre, les superficies derrière barrages, consacrées à la culture du blé sont passées de 851 ha en 2010/2011 à 2 356 ha en 2013/2014 avec une moyenne sur les quatre ans de 1 422 ha. En conséquence la production totale est progressivement augmentée pour atteindre 6 684 tonnes en 2013/2014.

Les rendements en irrigué ont augmenté pour atteindre 3,05 tonnes par hectare en 2013/2014. Par contre les rendements en pluvial bien que derrière barrage restent dépendants de la pluviométrie. Le rendement derrière barrage a atteint 1,8 tonnes par hectare en 2013/2014 avec une moyenne de 1,73 tonnes par hectare ces dernières quatre années.

La culture du blé est réalisée en contre saison froide au niveau (i) des périmètres irrigués avec de petites et grandes parcelles à l'instar de celles des producteurs rizicoles collectifs et individuels, et (ii) au niveau des zones de cultures derrière barrages et digues avec la même structure que les champs de sorgho. Toutefois, en l'absence d'une pratique de fertilisation, le risque d'appauvrissement rapide des terres se pose.

La filière blé est encore dans sa phase initiale et bénéficie d'une attention particulière en ce qui concerne l'approvisionnement en intrants agricoles. Actuellement, les producteurs s'approvisionnent sur le marché dans le cadre d'un crédit agricole ou d'un achat direct sur fonds propres. Toutefois, il faut souligner que la Caisse de Dépôts et de Développement (CDD) exige désormais des titres fonciers, ce qui n'est pas à la portée de la plupart des agriculteurs. En termes de qualité des intrants, les producteurs de blé sont confrontés aux problèmes liés à la qualité en l'absence de structure de contrôle.

La gestion de l'eau et la maintenance des infrastructures hydro agricoles se posent de la même manière tant pour la riziculture que pour la culture du blé sur les mêmes périmètres, ainsi que pour les céréales traditionnelles cultivées derrière barrage.

Au niveau du système irrigué, le stockage et le conditionnement se font de la même manière que le riz, et donc au travers de petits magasins familiaux ou de magasins avec une capacité plus importante pour les grandes exploitations privées. Au niveau de la décrue derrière barrages/digues, le stockage et le conditionnement se fait de la même manière que pour les céréales traditionnelles en pluvial et les mêmes greniers sont utilisés.

La transformation du blé est faite soit par de petites décortiqueuses qui sont gérées par des petits promoteurs ou des organisations de producteurs au niveau des villages, soit par des propriétaires de moulins au niveau des villages.

La commercialisation de la production nationale de blé se fait selon deux circuits essentiels : (i) la vente directe du blé au niveau des marchés locaux des villages et des villes de la vallée, ou (ii) la vente aux minoteries. Selon les données de la douane, les importations de blé en 2013 se sont élevées à 379 218 tonnes. Ce qui ajouté à la production donne une disponibilité de 385 310 tonnes qui représente environ 1,5 fois la consommation nationale. Cela est justifié par l'existence des usines de transformation et des circuits parallèles de réexportations vers les pays voisins. A noter aussi que le blé est utilisé en période de soudure pour l'aliment bétail.

Les acteurs de la filière sont les producteurs et leurs organisations, les structures de l'Etat (Centre de Contrôle de la Qualité des Semences et des Plants (CCQSP), recherche, conseil agricole de la SONADER et des Délégations Régionales), les fournisseurs de biens et prestataires de services pour la production, la transformation et l'écoulement du blé, les ONG et le PTF.

La phase pilote de la culture du blé sera prolongée encore durant au moins trois ans, afin de



mieux étudier le comportement de cette importante culture dans le plus de zones situées dans les différents écosystèmes favorables du pays.

#### - **Filières horticoles**

La Mauritanie dispose d'importants atouts pour le développement de production maraîchère lié à (i) son potentiel agro-écologique, (ii) un savoir-faire existant, (iii) une certaine dynamique au niveau des acteurs de la filière, (iv) une forte demande du marché national confirmée par les importations effectuées chaque année pour satisfaire les besoins nationaux et v) la proximité du pays à des marchés importants comme ceux de l'Europe . De plus, le maraîchage joue un rôle important dans la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté du fait qu'il constitue une occupation et une activité génératrice de revenus surtout pour les femmes et les jeunes.

L'arboriculture fruitière est, quant à elle, très peu développée et de manière très sporadique des arbres fruitiers se trouvent dans les oasis. Seule la banane commence à être objet d'investissement dans la région du Trarza.

Les cultures maraîchères en Mauritanie se développent au niveau des périmètres irrigués dans les zones objet d'aménagements hydro-agricoles, ainsi qu'au niveau des jardins maraîchers dotés de puits, tant au niveau des villages que des oasis. Les principales zones de productions sont : 1) les périmètres irrigués de la vallée du fleuve Sénégal, 2) la zone périurbaine des grandes villes, 3) les oasis et, 4) les zones de décrue.

Les surfaces exploitées en maraîchage au niveau des périmètres irrigués de la Vallée, sont souvent des terres placées à côté des aménagements hydro-agricoles réalisés pour la culture du riz. Il s'agit de superficies relativement importantes par rapport à celles au niveau villageois et des oasis dont la taille varie selon la disponibilité de l'eau. Les petits exploitants maraîchers souvent réunis en groupements partageant les investissements (clôture, système d'approvisionnement et exhaure d'eau), mais chacun cultive individuellement des parcelles qui varient de 20 m<sup>2</sup> à 40 m<sup>2</sup>. Toutes les opérations culturales sont manuelles. Les techniques d'irrigation d'économie d'eau (systèmes goutte-à-goutte) sont encore très peu diffusées.

Au niveau des périmètres irrigués, les espèces les plus cultivées sont : patate douce, tomate, chou, oignon, piment, navet, carotte, pomme de terre. La carotte est la spéculation prédominante dans les oasis. Les surfaces maraîchères périurbaines produisent surtout menthe, carotte, tomate et chou.

La production nationale annuelle dépend fortement des conditions climatiques, de la disponibilité en eau, du matériel végétal et des itinéraires techniques adoptés. L'horticulture, notamment le maraîchage, est un secteur en évolution. Le dispositif d'enquête en vigueur ne couvre que partiellement les activités liées à l'horticulture. Cependant selon les données parvenues des Délégations Régionales, la production nationale de la campagne 2016-2017 est estimée à environ 93000 tonnes, dont les productions en pomme de terre et Oignon sont respectivement 908 T et 14372 T. Le reste pour les autres spéculations.

La capacité d'accès des producteurs aux semences de qualité ainsi qu'aux autres intrants (engrais et produits phytosanitaires) est assez limitée, compte tenu de l'absence de circuits reconnus et suivis, les producteurs s'approvisionnent sur le marché et le choix est conditionné par le prix. Ce qui fait que parfois les semences et les variétés utilisées ne sont pas adaptées aux conditions agro-climatologiques de la zone de production. Le contrôle du CCQSP sur les semences maraîchères est encore limité et concerne essentiellement l'oignon et la tomate.

Le conditionnement et l'emballage des produits maraîchers se basent souvent sur des techniques traditionnelles et l'utilisation de sacs en polyéthylène ou jute de 50 kg.

La transformation des produits maraîchers est très peu effectuée. Le séchage, à l'exception de celui de l'oignon, n'est pas tellement développé à cause de la faible demande du marché et/ou

de la mauvaise qualité du produit fini.

La production maraîchère nationale est commercialisée suivant : a) la vente directe de la production au niveau du marché local ou des centres urbains; b) la vente bord champs aux intermédiaires, qui ensuite commercialisent les produits au niveau des centres urbains. Le principal marché est celui de Nouakchott. Les productions nationales sont insuffisantes pour satisfaire la demande. En 2014 sur un total d'environ 143 334 tonnes de produits maraîchers frais importés pour une valeur CAF de 6 340 850 860 UM, dont 31 % d'oignons, soit 44 821 tonnes, 23% de pommes de terre, soit 32 877 tonnes et 46% pour les autres produits (sources : Douane)<sup>5</sup>.

Le transport se fait dans de mauvaises conditions ne tenant pas compte des caractéristiques de périssabilité des produits maraîchers. Selon la distance de la zone de production du marché ainsi que de l'opérateur, le transport est fait en utilisant des charrettes et/ou des véhicules non spécialisés,

L'importation de fruits en 2014 a été de 24 110 tonnes dont 3 977 de bananes, soit 16%, 5 308 de dattes, soit 22% et 14 825 d'autres fruits, soit 61% (sources: Douane). La quantité élevée de ces derniers comprend aussi un quota dont les destinations finales sont les pays voisins.

La filière est caractérisée par une multitude de coopératives féminines qui s'occupent tant de la production que de la commercialisation des produits maraîchers.

D'autres organisations rurales structurées et dynamiques s'occupent du maraîchage. Il s'agit de l'Union des Associations de Gestion Participative des Oasis à Atar, de l'Association des Usagers du Walo à Maghama (AUW), des ONG, des AGPO des coopératives du Gorgol et du Guidimakha.

La fourniture d'intrants est pratiquée par des fournisseurs basés surtout dans les grandes villes et le crédit, est octroyé, entre autres par les Mutuelles d'Investissement et de Crédit Oasien (MICO) dans les zones oasiennes seulement.

Le commerce se base sur les petits opérateurs informels qui s'occupent de la collecte et du transport des produits vers les centres urbains et de commerçants mieux structurés. Le réseau de distribution urbain comprend: (i) les grossistes qui disposent des dépôts autour des marchés de Nouakchott et Nouadhibou, (ii) les semi-grossistes qui assurent l'approvisionnement des vendeurs détaillants, (iii) les détaillants et commerçants ambulants, qui dominent la filière, et (iv) les épiceries et les supermarchés.

Les prestataires de services publics sont la Direction de l'Agriculture, la recherche agronomique (CNRADA), la SONADER, le CCQSP.

#### - **Filière phoenicicole**

La phoeniculture, représente la principale activité du système de production oasienne et le palmier dattier demeure une culture importante tant du point de vue économique que culturel. Elle favorise le développement d'un microclimat propice à la culture d'arbres fruitiers, de plantes maraîchères, fourragères ou céréalières au niveau des oasis.

La palmeraie mauritanienne est composée de plus de 1,8 millions de palmiers productifs répartis sur 352 oasis inventoriées au niveau des wilayas de l'Adrar, du Tagant, de l'Assaba, du Hodh El Gharbi et du Hodh Charghi. (Source : Rapport provisoire du Recensement des palmiers dattiers, novembre 2012 - PDDO et DPCSE/MDR). La superficie totale sous palmier dattier (sys-

---

<sup>5</sup> Ces chiffres ne comprennent pas les légumes secs (lentilles) et les produits congelés et transformés.

tème de production oasisien) est estimée à 19687 ha (source : PDDO).

Dans la plus grande partie des oasis les techniques culturales restent encore traditionnelles. Les améliorations technologiques adoptées par les producteurs durant ces dernières années, concerne surtout les moyens d'exhaure d'eau dans les oasis de l'Adrar et du Tagant. Cette diffusion non contrôlée amène à une surexploitation de la nappe phréatique dans certaines oasis.

Les cultivars utilisées sont très nombreuses. Parmi ces variétés, Ahmar représente 70% des dattes fraîches commercialisées. Les cultivars de qualité en Mauritanie sont généralement molles et ont une durée de vie commerciale à l'état frais très courte si elles ne sont pas stockées au froid. Un appui à la recherche et à l'amélioration du patrimoine végétale des palmeraies a été donné par certains projets financés entre autres par le FADES et le FIDA. Dans ce cadre un laboratoire de phytobiotechnologie, rattaché à la Délégation régionale de l'Agriculture, a été créé à Atar (wilaya de l'Adrar), un conservatoire de biodiversité phoenicicole a été mis en place sur le site de Ain Ehl Taya près d'Atar, et l'Université de Nouakchott a pu répertorier 127 cultivars dont 67 caractérisés parmi lesquels 42 sont jugés d'importance économique. En plus 1 000 palmiers in vitro importés des Emirats Arabes Unis ont été distribués dans les oasis pour diversifier le patrimoine national.

La production annuelle moyenne de dattes fluctue d'une année à l'autre en raison des conditions climatiques, des variétés et de la qualité des techniques culturales. Les palmiers dattiers en Mauritanie sont en général peu productifs par rapport aux pays de la sous-région, avec des rendements moyens par palmier de 15 à 20 kg par pied étant donné que seulement 15% des palmeraies sont irriguées avec des rendements de 30 à 50 kg par pied et les restants 85% non irrigués ont un rendement de 10 à 15 kg par palmier. A l'état actuel, il n'y a pas un système permettant de suivre les productions des palmeraies. Sur la base des palmiers productifs recensés en 2012 (plus de 1,8 millions) et en utilisant un rendement moyen par pied et par an de 31,4 Kg, une estimation de la production annuelle peut s'arrêter à plus de 58 877 tonnes de dattes.

Certaines variétés de dattes mûrissent sur l'arbre, d'autres sont récoltées avant leur maturation. Les dattes pré matures (*balah*) sont récoltées à partir du mois de juin et traitées selon différentes techniques. Les autres sont récoltées durant les mois de juillet et août. En Mauritanie, les techniques de récolte sont encore traditionnelles.

Le conditionnement (triage, traitement et emballage) joue un rôle important dans la conservation de la qualité et donc la valorisation des dattes. En Mauritanie, cette opération est normalement effectuée par les producteurs avec des techniques plutôt élémentaires qui déterminent souvent des altérations du produit. Les dattes fraîches sont destinées rapidement (après 4-5 jours) à la commercialisation. Par contre les produits séchés sont stockés au niveau des maisons, des hangars, ainsi que dans les boutiques de commerce à température ambiante. La durée de stockage peut s'étendre jusqu'à un an, avec une détérioration graduelle de la qualité.

L'emballage adopté dépend de la qualité du produit. Les dattes de qualité supérieure sont présentées dans des caisses et celles de qualité moyenne ou basse sont mises dans des sacs en plastique, jute ou polyéthylène.

La ville d'Atar (wilaya d'Adrar), dispose d'une entreprise de conditionnement des fruits (dattes) et légumes (Société de Conditionnement et de Commercialisation des dattes d'Atar), dotée de trois chambres, dont deux pour la réfrigération et une pour la congélation, d'une capacité totale de stockage de 300 tonnes, ainsi que d'une chambre de fumigation. Elle a été mise en place en 2005 et arrêt de l'unité en 2009 avec une activité qui n'a pas dépassé 10% de sa capacité.

Une autre unité de transformation de dattes en confitures d'une capacité de 3000 boîtes par jour a été installée en 2006 sur une initiative privée et a fonctionné pendant une courte période

et a produit l'équivalent de la production de 10 jours.

Le séchage est l'unique technique traditionnellement utilisée pour la conservation des dattes. Généralement, se sont les écarts de triage et les variétés de moyenne ou médiocre qualité qui sont séchés. Les dattes séchées sont conditionnées dans des sacs en plastique ou bien dans des guerba (autre fabriquée à partir de peau de chèvres).

La transformation traditionnelle à laquelle sont destinées les dattes de faible qualité, est effectuée généralement par les paysans et les produits transformés sont utilisés au niveau local. Parmi ces produits, il faut citer : (i) le jus de dattes préparé avec les dattes de mauvaise qualité dites taga ; (ii) le robb: pâte visqueuse qui va servir à enduire les parois internes des outres de peau de chèvre utilisées pour le stockage du «d'hane » (beurre salé qui a subi une oxydation); (iii) le «kasra »: pâte obtenue par écrasement des dattes dénoyautées dans un mortier.

Les dattes mauritaniennes sont commercialisées essentiellement au niveau national. Les principaux circuits sont : (i) la vente sur pied d'un régime ou plus ou d'un palmier sur place à des familles pour les besoins de la Guetna; (ii) l'expédition par le producteur et par l'intermédiaire vers la ville de destination ou un membre de famille ou un représentant s'occupe de la commercialisation ; (iii) la vente directe du producteur qui se déplace sur le marché local ou des centres urbains; (iv) la vente sur pied à des commerçants intermédiaires. Ces derniers assurent la récolte, le triage, l'emballage, le transport et la commercialisation des dattes, surtout des variétés de dattes de qualité.

Les productions nationales sont insuffisantes pour satisfaire la demande la Mauritanie a importé au cours de ces cinq dernières années une moyenne annuelle de 10000 tonnes de dattes (fraîches et séchées).

#### - **Filière sucrière**

La culture de la canne à sucre est en voie d'introduction en Mauritanie dans le cadre de la création d'un complexe agro-industriel destiné à la production de sucre. Il s'agit d'une initiative que le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a entreprise pour mettre en œuvre des projets de développement structurants, ainsi que pour lancer, entre autres, la production et l'industrialisation d'un produit de rente à très forte valeur ajoutée, hautement consommé par la population. A ce propos, l'Etat mauritanien a créé par décret n°2012-067 du 06 mars 2012 la Société d'économie mixte dénommée Société de Sucre de Mauritanie transformée par décret n°2013-144 du 21 août 2013 en Société anonyme dénommée Compagnie Mauritanienne de Sucre et Dérivés. Dans le cadre de ce partenariat public-privé, l'Etat a mis à la disposition du projet, 10 000 hectares en bail emphytéotique sur 99 ans, aval du barrage de Fom Gleïta et il a entamé plusieurs contacts avec des partenaires privés pour la mobilisation de financements. A l'état actuel, le projet a pu démarrer avec des ressources financières de l'Etat. Des négociations sont en cours avec différents partenaires.

Ce projet prévoit deux composantes : (i) la composante agricole comprenant les aménagements et la production de la canne à sucre, et (ii) la composante industrielle qui comprend la sucrerie/raffinerie pour la production de sucre blanc. A partir de la canne à sucre, le projet prévoit ainsi la production d'énergie à partir de la bagasse, une unité de production d'éthanol d'une capacité de 10 millions de litres par an, une usine d'aliments de bétail d'une capacité de 5 000 tonnes par an et une unité de production de fertilisants, Il prévoit également la création de 2 000 emplois permanents et 2 000 emplois saisonniers.

La zone de production est située à Fom\_Gleïta sur un périmètre de 10 000 ha. Le projet prévoit une extension à Kaedi (dans la Région du Gorgol) sur un périmètre de 8 000 hectares.

Actuellement 147 ha net de pépinières sont plantés avec neuf variétés à très fort potentiel de

rendement (entre 130 T/ha jusqu'à 200 t/ha). L'étude pour l'aménagement des 10000 ha a été réalisée et le Dossier d'appel d'Offre (DAO) est en cours d'élaboration.

La Mauritanie importe actuellement plus de 300 000 tonnes de sucre par an pour satisfaire ses besoins.

### **III.2 Les acteurs du secteur**

Le cadre institutionnel du secteur agricole est constitué d'acteurs publics et non publics nationaux et internationaux qui sont principalement (i) le Ministère chargé de l'Agriculture, ses structures centrales et ses délégations régionales, ainsi que les institutions sous tutelle, (ii) les autres Départements ministériels impliqués dans les activités agricoles, (iii) les Organisations de producteurs, communautaires et interprofessionnelles du développement agricole, (iv) les ONG intervenant dans le domaine agricole, (v) les fournisseurs de services divers (vi) et les partenaires financiers (annexe 1).

### **III.3 Le Financement du secteur**

Le financement du secteur agricole vient des ressources mobilisées par (i) l'État, ses PTF et d'autres intervenants dans le domaine du développement tels que les ONG, (ii) les opérateurs et investisseurs privés nationaux et internationaux, et (iii) le système financier national (annexe 2).

### **III.4 La place de l'agriculture dans l'économie nationale**

#### **- La contribution au PIB**

Selon le MEF la contribution du sous secteur de l'agriculture à la formation du produit intérieur brut, PIB a été de 4,7% en 2015. Ce taux varie suivant les années.

#### **- La Contribution à l'emploi :**

L'agriculture Mauritanienne est un grand pourvoyeur de main d'œuvre, surtout en milieu rural. Cette main d'œuvre est familiale dans les sous systèmes du pluvial et dans les périmètres collectifs. Par contre elle est salariée dans les périmètres privés. Suivant les emblavures annuelles, la main d'œuvre utilisée en agriculture pour le pluvial et l'irrigué, dans le cadre de la mise en valeur ou dans les autres services indirectes liés aux aspects de transports, de transformation, de commercialisation est estimée à plus de 55 % des populations rurales

L'emploi dans ce secteur est saisonnier. il augmente de façon significative pendant les années pluvieuses.

Autour de l'agriculture se développent de nombreuses activités connexes productrices d'emplois, notamment dans les prestations de services, les approvisionnement, le transport, la conservation, la transformation...

la valorisation du potentiel agricole à travers l'accroissement des investissements privés en agriculture et en agroalimentaire constituera un puissant générateur d'activités économiques et d'emplois.

A noter enfin que l'Agriculture contribue de manière substantielle au développement de l'élevage surtout pendant les années de pluviométrie faible (contribution indirecte à la sécurisation de l'emploi en élevage).

- **Contribution au budget de l'Etat :**

L'Etat ne perçoit pas d'impôt direct auprès des producteurs agricoles, mais les activités connexes à l'agriculture sont réalisées par des entreprises ou privés qui sont imposés

Le développement des filières porteuses engendrera l'accroissement de ces activités, la mise en place d'une agroindustrie de conservation et de transformation, couplée avec l'exportation des produits, ce qui entraînera des économies de devises substantielles destinées initialement à l'importation..

- **Contribution à la balance commerciale et de paiement :**

Les besoins de consommation en produits agricoles du pays sont assurés par la production et les importations.

Les exportations sont encore réduites et l'importance des importations varie suivant les conditions climatiques et suivant le niveau de développement des cultures en milieu de maîtrise d'eau (irrigué).

En général, compte tenu de l'évolution du développement de notre agriculture, nos besoins d'importation continueront à diminuer significativement, en dehors des perturbations non maîtrisables, telle que les sécheresses et les inondations.

Cette diminution suivra l'évolution des taux de couvertures des besoins du pays en produits agricole mise dans l'annexe N° 4. Selon ses projections notre pays commencera à exporter le riz avant 2025.

L'importation des produits alimentaires d'origine agricole constitue encore un poids sur notre réserve de devise, mais les diminutions des importations projetées contribueront graduellement à l'équilibre de notre balance commerciale et de paiement.

A noter enfin que pour une meilleure mobilisation des financements extérieurs, la mobilisation des contreparties de financement des projets doit être réalisée avec la célérité requise.

## **IV. Les contraintes, défis et atouts actuels du secteur (Analyse SWOT du Secteur)**

### **IV.1 contraintes et faiblesses**

- Les changements climatiques, en particulier les sécheresses et les inondations
- Le manque de moyens des services publics de recherche, de formation et de conseil agricoles, aussi bien sur le plan des ressources humaines ( effectifs et profils), que sur le plan materiel (mobilité et infrastructures) et financier (budget insuffisant).
- L'insuffisance du financement du secteur
- La qualité des aménagements et la faible capacité d'exécution des entreprises nationales de travaux
- Le manque d'aménagement ou d'entretien des axes hydrauliques
- Le manque de maîtrise des eaux de surface
- Le manque d'efficience de l'irrigation par submersion
- Les couts élevés de réhabilitation et d'aménagement à l'ha
- La lenteur de la régularisation foncière
- L'insuffisance sur le marché national des semences de qualité tant pour l'irrigué que pour le pluvial et l'absence de laboratoires pour le contrôle de qualité des engrais.
- L'insuffisance en qualité et en quantité du matériel agricoles de labour et de moisson
- le chevauchement de compétences entre certaines structures administratives au niveau intra et inter ministériels et la faible coordination entre les différentes institutions de développement.
- Le manque de structuration des acteurs des filières
- Le manque de textes réglementaires, en particulier pour la gestion des infrastructures

## IV.2 Opportunités et menaces

### - **Opportunités**

- Forte volonté politique.
- Existence de marchés porteurs tant au niveau national qu'international, avec une position géographique favorable (association avec la CEDEAO, espace Maghreb Arabe et proximité de l'Europe) ;
- Stabilité et environnement favorable à l'investissement (disponibilité d'un code d'investissement flexible et adapté aux différents partenariats et investissement) ;
- Existence d'infrastructures de base (réseaux routiers, électrification, communication, ports, aéroports, zone franche, ...);
- Potentiel important en ressource hydriques et terres arables;
- Filières à grand potentiel de Croissance et d'investissement;

### - **Menaces**

- Risque d'exode rural élevé.
- Concurrence déloyale des produits importés.
- Les changements climatiques, en particulier l'irrégularité des précipitations en termes de quantités et de répartition spatiotemporelle.
- Fléaux biotiques et anthropiques (sécheresses, inondations, invasions acridiennes et aviaires , feux de brousse etc.).
- Risques de dégradation de la biodiversité

## IV.3 Les Défis

Les principaux défis à relever par le secteur dans les quinze années prochaines sont :

- Optimisation et appui de l'agriculture de subsistance par la mise à niveau des exploitations familiales dans le pluvial et par le développement de la petite irrigation , la semi mécanisation , l'amélioration de la densité et la protection des cultures .
- Prévention et gestion des effets néfastes des sécheresses et des calamités naturelles sur les producteurs agricoles.
- Renforcement des services nécessaires au développement des exploitations familiales et les entreprises agricoles (*approvisionnements en intrants, entretien/réparation des matériels et équipements, travaux agricoles, banque, assurance, conseils techniques et de gestion, etc.*).
- Restructuration du secteur financier en fonction des besoins spécifiques de financement du secteur.
- Création d'une base de données sur les filières végétales (données techniques et commerciales), comportant en particulier les données sur les ouvrages hydro agricoles et l'inventaires des ressources en eau pour l'agriculture, renforcée par réalisation d'un recensement exhaustif de l'Agriculture . Permettant de disposer d'une situation de référence fiable,et confirmant certaines données relatives aux potentialités agricoles du pays
- Mise en place d'une politique foncière conduisant à la sécurisation des statuts fonciers..
- Réalisation de périmètres aménagés selon les règles de l'art et à un rythme permettant de satisfaire les objectifs nationaux en la matière,
- Gestion rentable et durable des infrastructures hydro agricoles ou d'intérêt général ayant des retombées sur les cultures en irrigué ou décrue contrôlée
- Mise en place de mécanismes de coopération et de collaboration entre les acteurs de la filière (publics et privés) et la création d'un environnement institutionnel favorable tout au long de la chaîne de valeur
- Réduction des pertes avant, pendant et après récolte
- Commercialisation de la production

## V. La vision, les objectifs et le plan d'action

### V.1 La vision et les objectifs

#### - Vision

L'agriculture est un important moteur de croissance et de lutte contre la pauvreté.

En effet, l'agriculture, étant un facteur important en termes de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire, constituera dans le future proche, avec les programmes de relances engagés un levier de croissance économique inclusive important.

Il s'agira d'une agriculture pour tous, sans exclusion aucune, mais avec des stratégies différenciées suivant les potentialités des zones et des acteurs.

Ainsi, il y aura une agriculture moderne, compétitive et adaptée aux règles du marché, grâce à une nouvelle vague d'investissements privés, organisés autour de nouveaux modèles, pour les moyennes et grandes exploitations en irrigué.



Par contre, une approche de mise à niveau permettant une augmentation significative des revenus agricoles des exploitants les plus fragiles sera suivie au niveau des exploitations familiales et collectives, notamment dans les zones défavorisées. L'un des grands enjeux futurs pour le secteur agricole consiste à bâtir une vraie résilience des populations rurales vulnérables en mesure de les accommoder aux nouveaux changements climatiques;

- Objectifs

L'objectif global du secteur à l'horizon 2025 est clairement décliné dans le Plan National du Développement de l'Agriculture. Il vise à **promouvoir une agriculture productive, compétitive et durable, contribuant au développement économique et social du secteur rural, par le développement des filières végétales à fortes potentialités de croissance.**

Les objectifs spécifiques de ce plan s'appuient sur les orientations stratégiques retenues par la Stratégie de développement du secteur rural (SDSR) pour la promotion de l'agriculture. Ils sont définis comme suit:

1. Promouvoir l'intensification et la diversification des productions agricoles pour satisfaire les besoins nationaux (horizon 2025)
2. Promouvoir la compétitivité des filières agricoles
3. Promouvoir la gestion durable et participative des ressources naturelles
4. Accroître l'opérationnalité des structures d'appui au secteur agricole

Sur cette base, en harmonie avec le PNDA et la SDSR, le sous secteur opte pour la mise en place et le développement de filières jugées stratégiques, à savoir les céréales (riz, blé, céréales traditionnelles), filières horticoles (légumes et fruits), filière oasienne (dattes), filières agroindustrielles (sucre).

## V.2 Plan quinquennal

- Programmes et sous programmes du plan

Les objectifs spécifiques énoncés ci-dessus se traduisent dans le plan quinquennal en quatre programmes principaux, déclinés en sous-programmes à savoir :

**Programme 1.** Intensification et diversification de la production agricole :

- ✓ Intensification et diversification de la production agricole irriguée (filières : riz, blé, horticoles, sucrière)
- ✓ Amélioration des systèmes de productions pluviales par la valorisation des cultures traditionnelles (filière céréales traditionnelles)
- ✓ Appui au développement des cultures oasiennes (filière phœnicicole)

**Programme 2.** Promotion de la compétitivité des filières agricoles :

- ✓ Amélioration des infrastructures et des équipements de stockage, transformation, conditionnement
- ✓ Amélioration de la commercialisation des produits agricoles
- ✓ Appui à la mise en place d'un environnement favorable à la compétitivité du secteur

**Programme 3.** Gestion durable des ressources naturelles

- ✓ Amélioration de la gestion foncière, protection et réhabilitation des terres agricoles
- ✓ Amélioration de la gestion et mise en valeur des zones humides

**Programme 4.** Amélioration de la qualité des services agricoles

- ✓ Renforcement des capacités institutionnelles des services publics du secteur agricole (Volets : (i) Renforcement des capacités des services centraux, décentralisés et déconcentrés du Ministère de l'agriculture ; (ii) Renforcement des capacités du système de recherche agricole ; (iii) Amélioration du dispositif de conseil agricole ; (iv) Renforcement du système de formation agricole ; (v) Appui à l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes.
- ✓ Renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations
- ✓ Développement des systèmes d'assurance agricole et de produits financiers adaptés au secteur de l'agriculture.

- **Matrice des indicateurs**

Les résultats attendus et les indicateurs y compris ceux des ODD par sous-programme sont présentés dans tableau en annexe 3.

La mise en œuvre des activités retenues par chaque programme pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2020, permettent d'envisager une augmentation des taux de couverture des besoins alimentaires notamment de 68% à 120 % en riz, de 2,3% à 6% en blé, de 43% à 50,5% en céréales traditionnelles, de 12% à 29% en oignon, de 2% à 3% en pomme de terre et de 58% à 77% pour les autres produits maraîchers, de 67% à 80 % en dattes. Les cibles pour 2025 et 2030 pour les principales filières sont en annexe 4.

- **Priorisation et hiérarchisation des actions**

Les éléments de base pour la définition des interventions et investissements sont les suivants :

- ❖ le potentiel agro écologique existant ;
- ❖ les besoins et des contraintes par filière ;
- ❖ Les engagements du Gouvernements (Programme du Président de la République)
- ❖ Les projections par filière élaborées pour atteindre les objectifs quantitatifs fixés (couverture des besoins). Ces projections se sont basées sur:
  - les données de référence, dont entre autres: superficies agricoles, potentielle(utiles et exploitées), rendements et productions, populations et besoin par habitant et par année, etc ;
  - des hypothèses de travail, dont entre autres: taux de progression des rendements, de l'intensité culturale (riz), taux d'extraction, taux de croissance de la population (% par année) et des besoins, etc.
- ❖ la capacité de mobilisation des ressources humaines et matérielles en plus des ressources financières

Les actions entreprises ces dernières années, dont la liste est en annexe N° 5 sont toutes probantes. Elles seront poursuivies, améliorées et renforcées. Dans ce cadre, il sera fait appel au transfert de technologie et de renforcement de capacités, en vue d'améliorer la résilience en face aux changements climatiques.

En particulier des reformes sont en cours, pour trouver les solutions idoines pour les problèmes ci-dessous :

Mise en place d'un mécanisme de commercialisation de la production

Lancement d'un programme de consolidation et de mise aux normes de la filière semencière

Mise en place d'un Système de crédit agricole adapté

Lancement du processus de mise en place d'une Assurance Agricole

- **Cout et résultats du plan quinquennal**

Pour répondre aux besoins alimentaires grandissants du pays et assurer une croissance

accélérée du secteur agricole, il devient urgent la mise en place d'un plan de modernisation de l'agriculture pour la rendre compétitive sur les marchés national, régional et international à l'horizon 2025. Dans ce cadre, il est essentiel que certaines conditions et certains principes soient réunis, à savoir : (i) le renforcement du rôle de l'Etat et de ses PTF, (ii) la promotion de l'investissement privé responsable et solidaire, (iii) la poursuite de la responsabilisation des acteurs et de la promotion du Partenariat Public-Privé et (iv) la poursuite de l'assainissement des conditions cadre des systèmes de production et de l'amélioration du climat des affaires.

Le plan quinquennal 2016-2020, dont le cout est estimé **203 333 623 579 UM** est en annexe N° 6.

Un ensemble de projets déjà financés sur des financements de l'Etat ou conjointement avec les PTF, totalisent un montant déjà acquis de 24 467 419 000 UM. Sur ce montant il faut ajouter les programmes d'investissement annuels de l'Etat, les initiatives privés, les partenariats Publics-Privés et les financements extérieurs actuellement en négociation ou qui seront mobilisés après la tenue de la table ronde sur le PNDA .

Les actions retenue dans ces programmes sont en phase avec le programme du Président de la République et les objectifs de la SCAPP. En effet, elles concourent à :

- Le maintien du potentiel exploitable à un niveau permettant la réalisation des objectifs avec des aménagements de : (i) 15969 ha de périmètres irrigués nouveaux et la réhabilitation de 9779 ha des périmètres dégradés, destinés au riz, au blé et aux cultures horticoles, et (ii) la création ou la réhabilitation de 7700 ha de superficies derrière barrages ou autres retenues d'eau (nouveaux ou réhabilités) pour le blé (2219 ha) et les céréales traditionnelles (5481 ha)
- Une augmentation des productions des différentes cultures, grâce : (i) à l'amélioration à l'accès aux facteurs de production (terre, eau, intrants, crédit, services agricoles, ...), (ii) au renforcement des capacités techniques et de gestion aussi bien des petits producteurs/trices que des services d'accompagnement (recherche, formation, conseil agricole,...), et (iii) à l'application des itinéraires techniques et des pratiques culturales plus performants et résilients par rapport aux effets des aléas et des changements climatiques.
- Des structures de post récolte performantes, pouvant valoriser les productions et en réduire les pertes.
- Des réseaux d'acteurs des filières structurés et organisés permettant d'améliorer et de valoriser les productions tout au long de la chaîne de valeurs.
- Un environnement institutionnel renforcé dans sa capacité de réponse aux besoins des acteurs des différentes filières, et attractif pour les investisseurs privés
- Un mécanisme de coordination et suivi-évaluation pouvant capitaliser les acquis et renforcer davantage la contribution des différents acteurs.

### **V. 3 Les actions en cours**

Le Département dispose de 8 projets en cours, dont les objectifs contribuent à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La réalisation des objectifs est basée sur des actions de renforcement des capacités ou de développement des infrastructures hydrauliques ou de construction d'ouvrages de retenues d'eau, destinées essentiellement pour l'augmentation de la productions des cultures irriguées ou oasiennes ou de décrue. Il s'agit d'actions qui s'intègrent bien au plan quinquenal du secteur.

La liste des projets et programmes en cours est en annexe 7. Le financement globale de l'ensemble de ces actions est estimé à 24 467 419 000 UM .

Liste des annexes :

Annexe 1 : Les acteurs du sous secteur

Annexe 2 : Le financement du sous secteur

Annexe 3 : Les résultats et les indicateurs des sous programmes

Annexe 4 : Les cibles des objectifs et des indicateurs du programme

Annexe 5 : Les pincipales actions entreprises en Agriculture ces dernières années

Annexe 6 : Le détail de l'évaluation des cout par an et par sous programme

Annexe 7: Les actions en cours